

ARRÊTÉ n° 2025-001 Portant déport de madame Géraldine Bodet - Directrice Générale des services

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment son article L953-2 ;

Vu le code général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L121-4 et L121-5 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2, Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 ;

Vu l'organigramme de l'Université de Caen Normandie adopté lors du conseil d'administration ;

Vu les courriers de monsieur Sébastien Lefilliatre en date des 13 et 16 décembre 2024 mettant en cause madame Géraldine Bodet, Directrice générale des services ;

Vu la demande de madame Géraldine Bodet en date du 6 janvier 2025, de déport du traitement de toute question relative à la gestion statutaire de monsieur Sébastien Lefilliatre ;

Considérant que madame Géraldine Bodet, Directrice Générale des Services est la supérieure hiérarchique directe de monsieur Sébastien Lefilliatre ;

Considérant la mise en cause de madame Géraldine Bodet dont il est question dans les courriers de monsieur Sébastien Lefilliatre des 13 et 16 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour éviter le conflit dans la gestion statutaire de monsieur Sébastien Lefilliatre.

ARRÊTE

Article 1 - Déport

Madame Géraldine Bodet, Directrice générale des services de l'Université de Caen Normandie, est déportée de toute intervention dans le traitement des affaires et la gestion statutaire concernant monsieur Sébastien LEFILLIATRE, Directeur des ressources humaines de l'Université de Caen Normandie.

Madame Laurence Trotin, Directrice générale des services adjointe est désignée pour se substituer à madame Géraldine Bodet sur toute intervention dans le traitement des affaires et la gestion statutaire concernant monsieur Sébastien Lefilliatre, Directeur des ressources humaines de l'Université de Caen Normandie.

Article 2 - Abstention

Madame Géraldine Bodet, Directrice générale des services de l'Université de Caen Normandie s'abstient de toute intervention sur l'instruction, le suivi et l'exécution des décisions afférentes à la gestion statutaire et aux affaires concernant monsieur Sébastien Lefilliatre, Directeur des ressources humaines de l'Université de Caen Normandie.

Article 3 - Exécution

Madame Sandrine Morisset, Directrice des affaires juridiques et institutionnelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 10 janvier 2025



Lamri Adoui
Président de l'Université Caen Normandie

Publié le **15 JAN, 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>